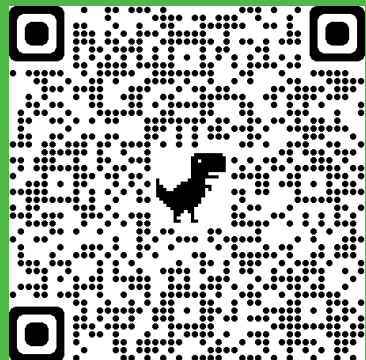


Le Droit



Document réalisé par :
Marie-Claude Lépine, conseillère en information scolaire et professionnelle
Cégep Édouard-Montpetit

Mise à jour par le service d'information scolaire et professionnelle : Août 2022

Table des matières

PRÉSENTATION	7
LES DIFFERENTS TYPES DE DROITS :	8
COMMON LAW	8
DROIT CIVIL	8
DROIT CRIMINEL	9
PROFESSIONS	10
AVOCAT(E) :	10
DESCRIPTION	10
LES PRINCIPALES TACHES DE L'AVOCAT	10
LES CONDITIONS ET LE MILIEU DE TRAVAIL DE L'AVOCAT	10
FORMATION	11
LE DROIT CIVIL	11
NOTAIRE :	12
DESCRIPTION	12
LES PRINCIPALES TACHES DU NOTAIRE	12
LE MILIEU DE TRAVAIL DU NOTAIRE	12
FORMATION	12
DOMAINES DU DROIT OU ŒUVRE LE NOTAIRE	13
PROGRAMMES DE FORMATION EN DROIT	14
VOICI LA LISTE DES PROGRAMMES ET DES UNIVERSITÉS OFFRANT LE BACCALaurÉAT EN DROIT, CE DIPLÔME EST OBLIGATOIRE POUR TOUTES PERSONNES SOUHAITANT POURSUIVRE LA FORMATION MENANT AU TITRE D'AVOCAT OU DE NOTAIRE. CONSULTE LA PAGE WEB DES DIFFÉRENTS PROGRAMMES POUR CONNAÎTRE LES PARTICULARITÉS DE CELUI-CI ET T'INFORMER DES CONDITIONS D'ADMISSION. SI TU SOUHAITES ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS CES DÉMARCHES CONSULTE UNE CONSEILLÈRE EN INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE (LOCAL : A-109).	14
UNIVERSITÉS	14
PROGRAMMES	14
LIENS WEB	14
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	14

MCGILL	14
UQAM	14
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	14
UNIVERSITÉ LAVAL	14
UQO	14
UNIVERSITÉ D'OTTAWA	14
AUTRES PROFESSIONS DU DOMAINE JURIDIQUE	16
BACCALAUREAT EN DROIT	16
ARBITRE	16
CORONER.....	16
HUISSIER / HUISSIERE DE JUSTICE	16
JUGE	17
LEGISTE	17
MEDIATEUR / MEDIATRICE	17
CONSULTE LA LISTE SUIVANTE POUR DECOUVRIR D'AUTRES PROFESSIONS ACCESSIBLES AUX PERSONNES DETENANT UN BACCALAUREAT EN DROIT.....	17
AUTRES FORMATIONS UNIVERSITAIRES	18
AGENT(E) DE PROBATION	18
BIBLIOTHECAIRE EN DROIT	18
CRIMINOLOGUE	19
TRADUCTEUR / TRADUCTRICE JURIDIQUE.....	19
TRAVAILLEUR / TRAVAILLEUSE SOCIAL	20
FORMATIONS COLLÉGIALES	20
AGENT(E) DES SERVICES CORRECTIONNELS	20
GREFFIER / GREFFIERE	20
HUISSIER / HUISSIERE DE JUSTICE	20
POLICIER / POLICIÈRE	20
STENOGRAPHE	21
TECHNICIEN / TECHNICIENNE EN DROIT	21
FORMATION PROFESSIONNELLE	21
SECRETAIRE JURIDIQUE	21
RÉFÉRENCES :.....	21

PRÉSENTATION :

Ce document a été rédigé à l'intention des étudiants du cégep Édouard-Montpetit. Son objectif est de permettre l'exploration des carrières du domaine juridique. Par sa lecture, vous découvrirez les différents rôles de l'avocat et du notaire, les étapes d'accès à ces professions ainsi que la liste des universités offrant le programme de droit. Puisque les notaires et les avocats ne sont pas les seuls professionnels du domaine juridique, nous avons également inclus à ce document d'autres professions liées à l'univers du droit.

Notez que les informations qui se trouvent dans ce document étaient à jour lors de sa rédaction et que celles-ci sont sujettes à changement sans préavis. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous présenter au service de l'information scolaire et professionnelle au local A-109.

LES DIFFERENTS TYPES DE DROITS :

Common law

La common law est un système juridique d'origine britannique basé sur les décisions des tribunaux, sur la doctrine (écrits de juristes experts et professeurs traitant de ces décisions) et sur les usages et coutumes. Il diffère du droit statutaire qui est un système juridique basé sur des lois codifiées (tel le C.C.Q). Au Québec, le droit public prend sa source dans le droit statutaire et dans le droit de common law. C'est au niveau du droit privé que le Québec a un système de droit civil.

Une des règles fondamentales de la common law est le stare decisis, soit la "théorie du précédent". Cette théorie comprend trois principes de base, à savoir: 1) les tribunaux sont liés par les décisions des tribunaux qui leur sont supérieurs dans la hiérarchie judiciaire; 2) chaque tribunal se considère lié par ses propres décisions; 3) un tribunal peut être lié par des décisions rendues par des tribunaux de hiérarchie parallèle.

Source : Réseau juridique du Québec

Droit civil

Le droit civil s'intéresse avant tout aux personnes et aux biens. (Robert Churchill / iStock / Thinkstock)

Avec le droit criminel, le droit civil est l'une des deux grandes catégories du droit. Alors que le droit criminel s'intéresse aux comportements interdits, le droit civil s'intéresse avant tout aux personnes, aux rapports que les personnes ont entre elles et aux biens (objets).

Au Québec, la grande majorité des règles du droit civil sont rassemblées dans une très grande loi qui s'appelle le Code civil du Québec.

Les différents domaines du droit civil

Le droit civil est très large et englobe plusieurs types de droit. Il concerne notamment :

- le droit des personnes;
- le droit de la famille;
- le droit des biens;
- le droit des contrats;
- la responsabilité civile;
- etc.!

Le droit des personnes

Le droit des personnes regroupe les règles concernant :

- l'existence d'une personne (de sa naissance jusqu'à son décès);
- ce qu'elle est (son nom, son sexe, son domicile, son état civil);
- sa capacité à exercer ses droits;
- ses droits de la personnalité, comme le droit à la vie, à l'intégrité, à la réputation, à la vie privée, etc. Vous pouvez recourir à ces droits si, par exemple, quelqu'un répand des faussetés sur toi ou publie ta photo sans ton autorisation. Source : educaloi.qc.ca

Droit criminel

Le droit criminel est très important puisqu'il interdit les gestes qui vont contre les valeurs fondamentales de notre société, comme le meurtre et le vol.

Imaginez un instant une société sans droit criminel: n'importe qui pourrait poser n'importe quel geste, sans conséquence! Ce serait invivable!

Au Canada, la plupart des infractions criminelles (les « crimes ») et leurs conséquences (les « peines ») sont prévues dans le Code criminel.

Source : educaloi.qc.ca

PROFESSIONS

Voici maintenant un peu plus d'informations sur les professions d'avocat et de notaire.

Avocat(e) :

Description

Les avocats? On les imagine surtout devant les juges, occupés à défendre leurs clients. Mais ils peuvent aussi jouer plusieurs autres rôles: la plupart d'entre eux passent beaucoup de temps à négocier ou à écrire.

De beaux parleurs en toge qui passent leur temps à argumenter devant le juge? Pas vraiment! Les avocat(e)s ont des rôles très diversifiés. La plupart d'entre eux passent beaucoup plus de temps à écrire et négocier qu'à plaider.

L'avocat représente ses clients. Il les aide à régler leurs problèmes devant les tribunaux: en cas de divorce, de congédiement abusif ou d'accusation criminelle, par exemple.

L'avocat est aussi un conseiller. Il aide ses clients à comprendre leurs droits et trouve des réponses à leurs questionnements juridiques. Par exemple, un employeur peut le consulter pour lui demander un avis sur la possibilité d'interdire à ses employés l'usage de la cigarette électronique sur leur lieu de travail.

Certains avocats agissent aussi comme médiateurs, par exemple lorsqu'il s'agit de déterminer la garde des enfants à la suite d'un divorce. Ils ne prennent pas parti pour l'un ou l'autre parent, mais les amènent plutôt à s'entendre.

Enfin, l'avocat est un officier de justice, ce qui veut dire qu'il doit servir la justice et se conduire avec honneur, dignité et intégrité.

On attend d'un avocat qu'il ait les qualités suivantes, selon sa spécialisation:

- **prudence et rigueur**, pour un avocat qui travaille comme conseiller dans une entreprise;
- **capacité de convaincre et de réagir aux imprévus**, pour un avocat chargé de défendre son client devant un juge;
- **capacité à comprendre le point de vue des autres**, pour un avocat chargé de trouver un terrain d'entente dans le cadre d'une négociation.

Les principales tâches de l'avocat

Les avocats peuvent travailler dans des domaines très différents (droit criminel, propriété intellectuelle, droit du travail, etc.), mais leurs tâches se ressemblent généralement:

- **écouter**: l'avocat doit susciter la confiance de ses clients, les comprendre et leur poser les bonnes questions, même dans des circonstances difficiles;
- **conseiller**: il connaît les lois et il doit aider ses clients à les comprendre et à les respecter;
- **négocier**: il passe beaucoup de temps à essayer de régler des conflits;
- **analyser**: il comprend et utilise des documents et des lois. Il doit savoir les adapter à diverses situations;
- **représenter**: il représente ses clients devant les tribunaux;
- **écrire**: il rédige de nombreux documents juridiques, qui seront, par exemple, présentés à la cour ou remis à leurs clients.

Les conditions et le milieu de travail de l'avocat

On trouve des avocats dans des entreprises, au gouvernement, dans des cabinets, au sein de certains organismes à but non lucratif. Certains travaillent à leur propre compte.

La journée type d'un avocat dépend de son genre de pratique. Par exemple, certains se concentrent des heures durant, enfermés dans leur bureau, pour analyser de très longs contrats ou faire de la recherche. D'autres passent la plus grande partie de leur temps à rencontrer des clients et à les représenter au palais de justice.

Source : <https://www.educaloi.qc.ca/jeunesse/les-metiers-de-la-loi/avocat>

Formation

Pour exercer à titre d'avocat, le candidat doit:

- **détenir un baccalauréat en droit** ou l'équivalent de l'une des universités suivantes : Université de Montréal, Université de Sherbrooke, Université du Québec à Montréal, Université Laval, Université McGill, Université d'Ottawa (section droit civil);
- suivre la **formation à l'École du Barreau**, d'une durée de 4 ou 8 mois, dans l'un des quatre centres de formation professionnelle de l'École du Barreau : Gatineau, Montréal, Québec, Sherbrooke;
- compléter un **stage de six mois** sous la supervision d'un avocat;
- **prêter serment et s'inscrire au Tableau de l'Ordre**. Domaines du droit où œuvre l'avocat

Le droit civil

Le droit civil est l'ensemble des règles de droit qui régissent les rapports entre les personnes privées, qu'il s'agisse de personnes physiques ou de personnes morales.

Il comporte :

Droit civil <ul style="list-style-type: none"> • Droit civil (général, procédure, preuve) • Droit international privé 	Droit public <ul style="list-style-type: none"> • Droit de l'environnement • Droit international public
Droit administratif et des personnes <ul style="list-style-type: none"> • Droit administratif et constitutionnel • Droit social • Droit de la jeunesse • Droit des personnes • Droit de l'éducation • Droit de la santé responsabilité médicale • Immigration et citoyenneté 	Droit des affaires <ul style="list-style-type: none"> • Droit corporatif et commercial • Valeurs mobilières • Droit des communications et de la technologie • Propriété intellectuelle • Droit du transport maritime, aérien et spatial • Faillite et insolvabilité • Droit fiscal • Droit des assurances • Droit immobilier et de la construction • Droit du divertissement
Droit municipal <ul style="list-style-type: none"> • Droit municipal 	Droit familial <ul style="list-style-type: none"> • Droit de la famille • Succession et testament
Droit du travail <ul style="list-style-type: none"> • Droit du travail • Santé et sécurité au travail 	Pratique professionnelle <ul style="list-style-type: none"> • Pratique professionnelle et déontologique • Mécanismes de règlement des conflits
Droit criminel et pénal <ul style="list-style-type: none"> • Droit criminel et pénal 	

NOTAIRE :

Description

Ce professionnel du droit conseille ses clients à différents moments de leur vie: mariage, signature de contrats, succession, etc. Il travaille souvent à rédiger des documents légaux et à amener les gens à conclure des ententes.

Vous croyez que le titre de « maître » est réservé aux avocats? C'est faux! Le notaire y a droit, lui aussi.

Le notaire est un **professionnel du droit**. Il conseille ses clients sur les aspects juridiques de leur vie quotidienne. Mais, contrairement à l'avocat, il ne peut pas les représenter devant le tribunal lorsqu'il y a une contestation.

Le notaire doit **agir avec impartialité** et tenir compte des **droits de toutes les personnes** impliquées dans un dossier. C'est ce qui lui a valu le surnom de « juriste de l'entente ».

D'ailleurs, on lui demande parfois d'agir comme **médiateur** pour tenter de régler des conflits avant qu'ils ne soient soumis à un tribunal: dans le cas d'un divorce ou d'une querelle de voisinage, par exemple.

Les notaires ont le droit de produire des documents importants: **les documents notariés**. Par exemple, un testament, une hypothèque immobilière ou un contrat de mariage sont considérés comme des documents « authentiques ». Ils ont une grande valeur juridique et leur contenu est difficile à contester.

Le notaire est un **professionnel d'affaires** souvent chargé de la protection de la famille, des biens et des entreprises de ses clients. Il recourt désormais à l'informatique pour faire des transactions financières, signer des documents ou échanger avec ses clients.

Les principales tâches du notaire

Le notaire accompagne ses clients dans **différents moments de leur vie personnelle ou professionnelle**: mariage, achat d'une propriété, démarrage d'une entreprise, transactions financières, décès, etc. Ses tâches principales sont les suivantes:

- **donner des conseils juridiques** à ses clients afin d'éviter ou de résoudre des problèmes juridiques, ou des conflits;
- **rédiger des documents** conformes à la loi, après avoir effectué des recherches et des vérifications juridiques;
- **assurer la sécurité juridique et financière** des transactions (dans les cas de ventes de maisons, de remboursements de prêts hypothécaires, de transferts d'entreprises, etc.);
- **représenter ses clients devant les tribunaux**, lorsqu'il n'y a pas de contestation entre les personnes impliquées. Par exemple, le notaire peut demander à un juge qu'il prenne des mesures d'urgence pour protéger une personne vulnérable.

Le milieu de travail du notaire

En général, le notaire travaille **dans un bureau**. Il œuvre seul ou en équipe, parfois au sein d'une entreprise. Il peut être amené à **se déplacer** pour rencontrer ses clients, d'autres professionnels ou pour aller au tribunal. Il travaille généralement **40 heures ou plus**, en semaine, mais aussi les soirs et fins de semaine, selon les besoins de ses clients.

Source : <https://www.educaloi.qc.ca/jeunesse/les-metiers-de-la-loi/notaire>

Formation

Pour exercer à titre de notaire, le candidat doit:

- **détenir un baccalauréat en droit** ou l'équivalent de l'une des universités suivantes : Université de Montréal, Université de Sherbrooke, Université du Québec à Montréal, Université Laval, Université McGill et Université d'Ottawa (section droit civil);
- **détenir une maîtrise en droit notarial** (durée de 54 semaines ; comprend un stage de 16 semaines) de l'une des universités suivantes : Université de Montréal, Université de Sherbrooke (campus Sherbrooke et Longueuil), Université Laval, Université d'Ottawa;

- réussir le **Programme de formation professionnelle** de la Chambre des notaires qui consiste en 15 journées de formation professionnelle suivies de l'examen de l'Ordre et en un cas pratique en droit professionnel (rédaction d'une opinion écrite suivie d'une épreuve orale).

Domaines du droit où œuvre le notaire

Tout en conservant son expertise dans des domaines plus traditionnels, comme le **droit immobilier** et le **droit successoral**, le notaire développe généralement des compétences dans des champs spécialisés tels :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le droit familial • Le droit des affaires • Le droit agricole et municipal • La fiscalité • L'arbitrage • La médiation civile, commerciale et familiale | <ul style="list-style-type: none"> • La copropriété • Le droit des personnes • L'immigration et l'adoption • Le droit maritime • Le droit aérien • L'environnement |
|--|--|

PROGRAMMES DE FORMATION EN DROIT

Voici la liste des programmes et des universités offrant le baccalauréat en droit, ce diplôme est obligatoire pour toutes personnes souhaitant poursuivre la formation menant au titre d'avocat ou de notaire. Consultez la page web des différents programmes pour connaître les particularités de celui-ci et t'informer des conditions d'admission. Si tu souhaites être accompagné dans ces démarches consulte une conseillère en information scolaire et professionnelle (local : A-109).

UNIVERSITÉS	PROGRAMMES	LIENS WEB
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	<ul style="list-style-type: none"> Baccalauréat en droit 	https://admission.umontreal.ca/programmes/baccalaureat-en-droit/
MCGILL	<ul style="list-style-type: none"> Baccalauréat en droit (BCL/JD) 	https://www.mcgill.ca/law/fr/bcl-jd/description-programme
UQAM	<ul style="list-style-type: none"> Baccalauréat en droit 	https://etudier.uqam.ca/programme?code=8308
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	<ul style="list-style-type: none"> Baccalauréat en droit 5 cheminement : <ul style="list-style-type: none"> Général Coopératif Sciences de la vie Avec maîtrise en administration des affaires (MBA)- COOP Avec diplôme d'études supérieures spécialisées de 2^e cycle en common law et droit transnational (Juris Doctor) 	https://www.usherbrooke.ca/admission/programme/290/baccalaureat-en-droit/
UNIVERSITÉ LAVAL	<ul style="list-style-type: none"> Baccalauréat en droit 	https://www.ulaval.ca/etudes/programmes/baccalaureat-en-droit
UQO	<ul style="list-style-type: none"> Baccalauréat en droit 	https://uqo.ca/mod/droit/baccalaureat-droit
UNIVERSITÉ D'OTTAWA	<ul style="list-style-type: none"> Licence en droit 	https://www2.uottawa.ca/faculte-droit/droit-civil

AUTRES PROFESSIONS DU DOMAINE JURIDIQUE

Cette section est une adaptation du document « Quelques métiers reliés à l'univers du droit », produit par la faculté de droit de l'Université Laval. Elle est aussi inspirée du site « mon emploi » <https://www.monemploi.com/metiers-et-professions/la-justice/l-administration-de-la-justice>

Voici donc un bref survol de différentes professions que l'on retrouve dans le domaine juridique. Celles-ci sont regroupées par catégorie selon la scolarité requise pour chacune d'entre elles. Veuillez noter que cette liste n'est pas exhaustive et que cette section vise surtout à présenter un horizon de possibilités pour quelqu'un qui a un intérêt pour tout ce qui touche à l'univers du droit.

Baccalauréat en droit

Arbitre

Formation : *détenir un baccalauréat et être membre de l'institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ)*

L'arbitrage est le mode de règlement des différends par lequel les parties conviennent de soumettre un différend né ou éventuel à la décision d'un ou plusieurs arbitres, à l'exclusion des tribunaux. L'arbitrage peut être utilisé de façon autonome ou comme une étape subséquente à la médiation, lorsque cette méthode n'a pas permis d'en venir à un règlement.

La décision arbitrale est finale et sans appel et peut même faire l'objet d'une homologation par un tribunal. L'arbitrage est un système de justice privé qui respecte les règles de droit et d'ordre public, tout en permettant de clore le différend dans un cadre et des délais adaptés aux besoins des parties. Comme la médiation, l'arbitrage est un processus privé et confidentiel. [Institut de médiation et d'arbitrage du Québec]

Plus d'informations :

Institut de médiation et d'arbitrage du Québec <http://www.imaq.org/>

Coroner

Formation : *Doctorat en médecine et être membre du collège des médecins ou baccalauréat en droit et être soit membre du barreau du Québec, soit de la chambre des notaires du Québec et posséder plusieurs années d'expériences.*

Le coroner est un officier public nommé par le gouvernement qui intervient à l'égard de certains types de décès. Lorsqu'il est avisé d'un décès, le coroner fait la lumière sur les causes médicales et les circonstances du décès, en plus d'établir l'identité de la personne décédée, la date et le lieu de son décès. [Bureau du Coroner du Québec]

Plus d'informations :

Bureau du Coroner du Québec

(http://www.coroner.gouv.qc.ca/index.php?id=bureau_coroner.html)

Huissier / huissière de justice

Formation : *Détenir un diplôme de premier cycle universitaire en droit et être membre du permis délivré par la Chambre des huissiers de justice du Québec.*

Constitue l'exercice de la profession d'huissier tout acte qui a pour objet de signifier les actes de procédures émanant de tout tribunal, de mettre à exécution les décisions de justice ayant force exécutoire et d'exercer toute autre fonction qui est dévolue à l'huissier en vertu de la loi ou par un tribunal. [Chambre des huissiers de justice du Québec]

Plus d'informations :

Chambre des huissiers de justice du Québec <https://chjq.ca/devenir-huissier-de-justice/candidats-formes-au-quebec/>

Note : Cette profession est également accessible aux détenteurs d'un DEC en techniques juridiques

Juge

Formation : *Baccalauréat en droit, être membre du barreau du Québec depuis au moins 10 ans et être nommé par le gouvernement provincial ou fédéral selon le tribunal.*

Les juges jouent de nombreux rôles. Ils interprètent la loi, évaluent la preuve dont ils sont saisis et contrôlent le déroulement des audiences, instructions et procès qui se déroulent devant eux. Cependant, les juges sont d'abord et avant tout des décideurs impartiaux à la recherche de la justice. Notre système de justice est un système contradictoire, c'est à dire que les litiges sont en réalité des contestations entre des parties adverses; ce principe assure la présentation de la preuve et des arguments de la façon la plus complète et la plus convaincante qui soit. Pour sa part, le juge demeure au-dessus de la mêlée en présentant une évaluation indépendante et impartiale des faits et de la façon dont le droit s'applique à ceux-ci. [Association canadienne des juges des cours supérieures]

Plus d'informations :

Conseil de la magistrature du Québec (<http://www.conseildelamagistrature.qc.ca/>)

Conseil canadien de la magistrature (http://www.cjc-ccm.gc.ca/french/index_fr.asp)

Légiste

Formation : *Baccalauréat en droit*

Personne qui, à titre de spécialiste des lois, est responsable de l'étude, de la rédaction, de la mise à jour ou de la classification de lois pour le gouvernement. Quand elle doit rédiger un avant-projet de loi, elle commence par étudier d'autres lois ou législations de façon à pouvoir déterminer le contenu de la loi; elle analyse ensuite les effets possibles de celle-ci, rédige l'avant-projet de loi puis le projet de loi ainsi qu'un mémoire explicatif permettant une consultation générale lors du Conseil des ministres. Elle veille tout particulièrement à ce que le nouveau projet de loi s'insère harmonieusement dans l'ensemble des lois en vigueur. [Le monde du travail de A à Z]

Médiateur / médiatrice

Formation : *Être membre en règle d'un ordre professionnel et être membre de l'institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ).*

La médiation est un processus par lequel des parties conviennent de demander à un tiers, le médiateur, de les accompagner dans la recherche d'une solution à leur conflit. La médiation est souple et flexible, les parties y conservent le plein contrôle du déroulement et du résultat final. Le médiateur est là pour aider les parties à trouver elles-mêmes des solutions à leurs conflits et non pour leur imposer des solutions, le tout dans un cadre privé et confidentiel. [Institut de médiation et d'arbitrage du Québec]

Plus d'informations :

Association de médiation familiale du Québec

https://www.mediationquebec.ca/fr/informations_aux_mediateurs/devenir_mediateur_familial_accredite

Institut de médiation et d'arbitrage du Québec <https://imaq.org/devenir-membre/>

Consulte la liste suivante pour découvrir d'autres professions accessibles aux personnes détenant un baccalauréat en droit.

<https://www.sdp.ulaval.ca/publications/guides/droit/marche#professionnel-titre>

Autres formations universitaires

Agent(e) de probation

Formation : baccalauréat dans l'un de ces domaines:

- *criminologie;*
- *psychologie, psychoéducation;*
- *travail social ou service social;*
- *orientation ou information scolaire ou professionnelle;*
- *sexologie;*
- *ou une autre discipline liée à ce métier.*

Le candidat doit aussi **réussir un concours de recrutement**. Une fois qu'un poste d'agent lui est offert, il doit **suivre une formation donnée par les services correctionnels** du Québec.

L'agent(e) de probation **aide** les détenus en liberté conditionnelle et les personnes en probation à réintégrer la vie en société. Il est un allié précieux dans cette étape de vie compliquée.

Pour **bien comprendre leur situation et leurs besoins**, il les reçoit pour les questionner, les évaluer et les conseiller. Surtout, il élabore un **plan d'intervention** pour les diriger vers les ressources appropriées et les amener à se responsabiliser: trouver un emploi ou un logement, surmonter des problèmes de dépendance, etc. Ce plan vise aussi à **réduire le risque** qu'ils commettent de nouveaux crimes.

Mais ce n'est pas tout! L'agent ne doit **pas perdre de vue ces personnes** mises en liberté. Il est régulièrement en contact avec elles. Il s'assure qu'elles respectent leurs conditions de libération ou de probation imposées par le juge. Par exemple, il vérifie qu'elles vont rentrer à l'heure fixée ou suivre une thérapie.

Plus d'informations :

<https://www.educaloi.qc.ca/jeunesse/les-metiers-de-la-loi/agent-de-probation>

Bibliothécaire en droit

Formation : maîtrise en science de l'information

Aujourd'hui, le bibliothécaire, désigné aussi comme professionnel, spécialiste ou gestionnaire de l'information, a pour principales fonctions de : créer, conserver, organiser, traiter, repérer, sélectionner, gérer, analyser, synthétiser et diffuser l'information [juridique] quel que soit le support. [Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec]

Plus d'informations :

Association canadienne des bibliothèques de droit <http://www.callacbd.ca/>

Conseiller / conseillère en relations industrielles

Formation : Baccalauréat en relations industrielles.

D'autres cheminements pourraient aussi être possibles. Voir le site de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréées du Québec pour plus de détails.

Le conseiller en ressources humaines agréé ou le conseiller en relations industrielles agréé est l'expert dans son domaine au Québec. Sa profession consiste, selon le Code des professions, à « exercer l'art d'établir, de maintenir et de modifier les relations entre employés, entre employeurs ou entre employeurs et employés » (article 37f).

Le CRHA ou CRIA a le rôle non seulement de favoriser l'établissement de relations du travail harmonieuses et productives, mais aussi de gérer tous les autres aspects de l'environnement de travail dans les entreprises. Tous les membres de l'Ordre sont soumis à un code de déontologie.

Le guide des compétences énumère et décrit les principales compétences à maîtriser pour exercer la profession dans 7 champs de pratique du CRHA et CRIA :

- Développement des compétences
- Développement organisationnel
- Dotation
- Gestion stratégique des RH et de l'organisation
- Relations du travail
- Rémunération globale
- Santé, sécurité et mieux-être au travail

Source : http://www.portailrh.org/futurs/fiche_profession.aspx?p=622114

Criminologue

Formation : *Baccalauréat en criminologie et être membre de l'ordre professionnel des criminologues du Québec.*

Le criminologue analyse et coordonne les actions de prévention, les pratiques législatives ou la politique pénitentiaire en ce qui a trait à la délinquance criminalisée et à ses effets. Il intervient dans le traitement et la prise en charge des contrevenants, des victimes et des populations à risque. En tant que professionnel, c'est un praticien confronté à des individus, des groupes ou des collectivités, et qui intervient en milieux communautaires et dans les institutions de la justice pénale. Le criminologue est appelé à travailler en lien étroit avec la police, les tribunaux, les prisons et pénitenciers, les victimes de crime, les familles et les contrevenants (jeunes et adultes). Source : Université Laval

Plus d'informations :

<http://crim.umontreal.ca/notre-ecole/quest-ce-que-la-criminologie/>

Traducteur / traductrice juridique

Formation : *Il n'y a pas qu'une seule façon de devenir traducteur juridique. Cependant, la majorité de ces professionnels suivent l'un des deux cheminements suivants :*

- *Certains font d'abord des études en traduction ou en langue, généralement à l'université. Ils complètent ensuite leur formation par une spécialisation en droit.*
- *D'autres suivent le chemin inverse. Ils font d'abord des études en droit pour se former ensuite en traduction. Il arrive qu'un juriste développe des compétences en langue dans le cadre de son travail juridique, puis se spécialise en traduction juridique.*

Des programmes de baccalauréat en traduction et de baccalauréat en droit sont proposés dans plusieurs universités québécoises.

Pour devenir traducteur agréé, il faut être membre de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (l'OTTIAQ). Ce titre n'est pas nécessaire pour travailler comme traducteur juridique, mais c'est un atout auprès des employeurs. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de l'OTTIAQ.

Les traducteurs juridiques traduisent les écrits tandis que les interprètes judiciaires expriment dans une autre langue ce qui est dit. Ils aident les juges, les avocats, les policiers, les accusés et tous les autres qui se heurtent à une barrière linguistique lorsqu'ils ont affaire au système judiciaire. [Source : *Cliquez Justice*]

Plus d'informations:

Éducaloi.qc.ca <https://www.educaloi.qc.ca/jeunesse/les-metiers-de-la-loi/traducteur-juridique>

Travailleur / travailleuse social

Formation : *Baccalauréat ou maîtrise en travail social ou service social et être membre de l'ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec.*

Le travailleur social évalue le fonctionnement social dans une perspective d'interaction entre la personne et son environnement en intégrant une réflexion critique des aspects sociaux qui influencent les situations et les problèmes vécus par la personne. [Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec]

Plus d'informations :

Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec <https://www1.otstcfq.org/public/nos-professions/decouvrir-nos-professions/>

FORMATIONS COLLÉGIALES

Agent(e) des services correctionnels

Formation : *AEC Intervention en milieu carcéral*

L'agent des services correctionnels, anciennement connu sous le nom de « garde de prison », fait régner l'ordre et la discipline dans un établissement correctionnel (comme une prison ou un pénitencier). Il est aussi amené à appuyer les contrevenants dans leur démarche de réinsertion sociale en procédant à des vérifications à la suite de leur libération conditionnelle ou en leur offrant un soutien ponctuel, et en collaborant avec les intervenants extérieurs impliqués. [Cliquez Justice]

Plus d'informations :

Éducaloi.qc.ca <https://www.educaloi.qc.ca/jeunesse/les-metiers-de-la-loi/agent-des-services-correctionnels>

Greffier / greffière

Formation : *DEC Techniques juridiques*

Le greffier est l'officier de justice responsable des services administratifs d'un tribunal. Entre autres tâches, il s'assure que les dossiers soumis à l'audience sont complets et conformes aux exigences de la législation. Il assume également différentes tâches en rapport avec le déroulement d'une instance. Ainsi, il prend en note tout ce qui se déroule durant l'instruction. Il procède à l'assermentation des témoins, leur demande leur nom, adresse et âge. Il reçoit les pièces qui sont produites par les parties ou les témoins. Le greffier peut, dans certaines circonstances, se voir attribuer des pouvoirs de nature judiciaire. Le greffier de la Cour supérieure porte le titre de protonotaire. [Justice Québec]

Plus d'informations :

Éducaloi.qc.ca <https://www.educaloi.qc.ca/jeunesse/les-metiers-de-la-loi/greffier-audancier>

Huissier / huissière de justice

Formation : *Un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques juridiques et être membre du permis délivré par la Chambre des huissiers de justice du Québec.*

Voir section baccalauréat en droit pour une description de cette profession.

Note : Cette profession est également accessible aux détenteurs d'un diplôme de premier cycle universitaire en droit.

Plus d'informations :

Éducaloi.qc.ca <https://www.educaloi.qc.ca/jeunesse/les-metiers-de-la-loi/huissier-de-justice>

Policier / policière

Formation : *DEC en techniques policières et formation à l'École nationale de police*

La GRC et la SQ demandent des cheminements différents. Voir leur site Internet pour plus de détails.

Membre d'un corps de police qui a le devoir de faire appliquer les lois pénales et criminelles, et de voir au maintien de l'ordre public. [Le Grand dictionnaire terminologique]

Plus d'informations :

Éducaloi.qc.ca <https://www.educaloi.qc.ca/jeunesse/les-metiers-de-la-loi/policier>

Sténographe

Formation : AEC sténographie judiciaire

Le sténographe officiel note les mots prononcés à la vitesse de la prononciation au moyen de signes conventionnels, les sténogrammes, à l'occasion d'interrogatoires, de procès, de commissions rogatoires, etc. [École de sténographie judiciaire du Québec]

Plus d'informations :

Éducaloi : <https://educaloi.qc.ca/capsules/stenographe-officiel/>

École de sténographie judiciaire du Québec <https://ecoledestenographie.ca/>

Technicien / technicienne en droit

Formation : DEC Techniques juridiques

Les assistants juridiques et les techniciens juridiques préparent des documents juridiques, tiennent les dossiers et effectuent des recherches pour le compte d'avocats ou d'autres professionnels. [Emploi Québec]

Plus d'informations :

Éducaloi.qc.ca <https://www.educaloi.qc.ca/jeunesse/les-metiers-de-la-loi/technicien-juridique>

FORMATION PROFESSIONNELLE

Secrétaire juridique

Formation : DEP en secrétariat et ASP secrétariat juridique

Les secrétaires juridiques effectuent diverses tâches administratives et de secrétariat dans des cabinets d'avocat, les services juridiques de grandes entreprises, les sociétés immobilières, les bureaux de cadastre, les gouvernements fédéral et provinciaux, les administrations municipales et les tribunaux. [Emploi Québec]

Plus d'informations :

Éducaloi.qc.ca <https://www.educaloi.qc.ca/jeunesse/les-metiers-de-la-loi/adjoint-juridique>

RÉFÉRENCES :

Barreau du Québec <http://www.barreau.qc.ca/fr/>

Chambre des notaires du Québec <http://www.cnq.org/>

École de criminologie de l'Université de Montréal <http://crim.umontreal.ca/notre-ecole/quest-ce-que-la-criminologie/>

Éducaloi.qc.ca (espace jeunesse) www.educaloi.qc.ca

Institut de médiation et d'arbitrage du Québec – IMAQ <http://imaq.org/>

Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec. <http://www.portailrh.org/futurs/>

Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec - OTSTCFQ <https://www1.otstcfq.org/>

Ordre professionnel des criminologues du Québec - OPCQ <http://ordrecrim.ca/>

Perspectives professionnelles - Baccalauréat en droit, UQAM http://www.registrariat.uqam.ca/Pdf/persp_pro/persp_pro_droit.pdf